

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/8508  
28 mars 1968  
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 28 MARS 1968 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 1803 du 20 mars 1968, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

Dans la nuit du 24 au 25 février 1968 vers 1 h 15, une trentaine de soldats sud-vietnamiens déguisés en civils et armés de carabines, de fusils springfield, de pistolets colt, de grenades, de lance-grenades et d'armes blanches ont pénétré en territoire khmer et ont pillé la maison d'un Cambodgien nommé Nhep Mech, propriétaire d'une scierie mécanique dans le Sangkat de Prek Chrey, Srok de Koh Thom, province de Kandal.

Au cours de ce forfait, une femme cambodgienne a été blessée à la joue droite et au bras gauche.

L'intervention des gardes provinciaux khmers en patrouille a obligé les assaillants à se retirer au Sud-Viet-Nam, mais ces derniers ont emporté :

- 12 000 riels;
- 1 thermo à glace;
- 1 poste de radio "Philip";
- 1 chaîne en or;
- des effets d'habillement,

le tout appartenant à M. Nhep Mech.

Le Gouvernement royal du Cambodge a protesté énergiquement contre cette violation du territoire khmer suivie d'actes de piraterie commises délibérément par les soldats sud-vietnamiens. Il a exigé que le Gouvernement de la République

du Viet-Nam fasse restituer l'argent et les objets volés à la victime et qu'il mette fin au renouvellement de tels actes criminels.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Je vous prie d'agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) HUOT SAMBATH

